

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-2937

présenté par
M. Saint-Martin

à l'amendement n° 1186 de M. Pupponi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

I. – Substituer aux alinéas 1 et 2 l'alinéa suivant :

« I. – Le III de l'article 10 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 est ainsi modifié : »

II. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« II. – Le IV de l'article 25 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 est ainsi modifié : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.